

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME PRÉSENTE

GUIDE
DES
AIDES



J E U N E S P O R T E



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Par son histoire, la Seine-Maritime est une terre de sports.

Notre Département a été la porte d'entrée en France de nombreux sports importés notamment d'Angleterre au XIX^e siècle. Aujourd'hui, les nombreux clubs dynamiques, ancrés et maillant le territoire poursuivent le riche héritage d'une pratique sportive tant professionnelle qu'amateur et surtout populaire.

Depuis 2015, le Département mène une politique ambitieuse et concrète pour rendre accessible au plus grand nombre les pratiques sportives. Près de 2000 associations sportives sont soutenues chaque année pour un montant total de près d'1,5 million d'euros. À l'heure où l'argent public se fait de plus en plus rare, ces efforts renouvelés sont un geste fort.

Le Sport est une priorité. Ses bénéfices sont considérables. Au service du bien-être physique et psychique, la pratique sportive participe à la bonne santé, à la mixité et à l'inclusion. L'émancipation de la jeunesse et l'épanouissement personnel sont des vertus qui doivent profiter au plus grand nombre et d'abord aux publics des solidarités humaines au cœur des compétences du Département, aux plus vulnérables, aux plus éloignés et à la jeunesse, notamment les collégiens.

C'est tout le sens des dispositifs présents dans ce document synthétique.

Pour faire du sport, il ne faut pas que cela soit hors de prix. Voilà pourquoi, nous avons voulu rendre accessible financièrement la pratique sportive en aidant les familles en baissant notamment le coût de la cotisation avec par exemple le **Pass jeunes 76**, **Handi Pass'sport** ou encore **Pass'Sport Santé**.

Pour faire du sport, il faut des associations et des partenaires dynamiques avec des moyens. Le Département soutient les clubs dans l'organisation de leurs manifestations sportives, dans leur achat de véhicules collectifs et de matériels notamment adaptés, ceux affiliés dans leur fonctionnement au quotidien mais aussi, pour des projets sociaux et solidaires avec **Tremplin Sport** par exemple. Parce que certaines équipes ont de belles ambitions, le Département les aide à accéder ou à se maintenir parmi l'élite nationale.

Pour faire du sport, il faut des infrastructures adaptées et en bon état. L'investissement permet de préparer l'avenir. Si un soutien particulier existe pour les associations sportives, les communes et leurs groupements sont aussi aidés. En 2024, 90 équipements ont été subventionnés pour un montant total de près de 4,3 millions d'euros.



La jeunesse est l'avenir. Ces âges ont des spécificités propres et des besoins particuliers. Il est essentiel de faire confiance aux jeunes.

Le Département soutient les jeunes pour se loger notamment de façon solidaire avec « **Coloc'76** ». Faire vivre ensemble plusieurs générations sous le même toit et à moindre coût pour les jeunes, tout en occupant pleinement les logements existants, c'est une initiative gagnant-gagnant. Le **Pass'Logement** est un véritable coup de pouce pouvant aller jusqu'à 150 euros à dépenser auprès d'associations ou d'entreprise d'insertion partenaires recyclant du matériel électroménager ou du mobilier d'occasion.

Encourager l'engagement des jeunes au service de tous est important. Avec l'aide financière à l'obtention du **BAFA**, l'accompagnement des services civiques, le forfait pouvant aller jusqu'à 400 euros de **Tope Là !**, la co-construction des politiques avec **Tendance Jeune 76** ou **Tournée Jeunesse**, le soutien à la prise d'initiatives citoyennes avec **Projet Jeunes 76** ou encore le **Conseil des Collégiens**, les jeunes sont accompagnés et soutenus dans leur volonté d'apporter quelque chose à notre société et nous éclairer avec leur regard neuf sur le monde.

Grâce au **Mobil'Infos76**, **s'informer est plus facile** en prenant une nouvelle dimension itinérante qui se rend au plus près de chacun, des professionnels de la jeunesse comme des jeunes, notamment dans les territoires ruraux.

Le Département de la Seine-Maritime propose aussi des dispositifs concrets, simples, de proximité et utiles pour nos concitoyens, partout où ils se trouvent dans notre département.

Ce guide des aides *Sport et Jeunesse* les recense. Nous vous invitons à vous en emparer.

Bertrand BELLANGER
Président du Département

Séverine GEST
Vice-Présidente du Département
en charge de la jeunesse et des sports

SOMMAIRE

SPORT

SPORT POUR TOUS

► Pass'jeunes 76	8
► Handi pass'sport	9
► Aide aux manifestations sportives	10
► Aide au sport	11
► Tremplin sport	12
► Pass'sport santé	13
► Base de loisirs & Golf de Jumièges - Le Mesnil	14
► Sport de nature	16

SPORT DE HAUT NIVEAU

► Aide aux équipes évoluant au niveau national	17
--	----

INVESTISSEMENT

► Aide à l'acquisition de véhicules collectifs : « Trans'sport en Normandie »	18
► Aide à l'acquisition de matériel nautique	19
► Aide à l'acquisition de matériel sportif	20
► Aide à l'acquisition de matériel sportif adapté	21
► Aide aux équipements sportifs	22

JEUNESSE

ENGAGEMENT ET INITIATIVES DES JEUNES

► Aide au Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)	26
► Service civique	28
► Projet Jeunes 76	31

SOUTIEN ET ANIMATION D'ACTIONS JEUNESSES SUR LES TERRITOIRES

► Classe découverte	34
► Mobil'Infos 76	27
► Aide aux opérations jeunesse	35
► Tournée Jeunesse	37

AUTONOMIE DES JEUNES

► Pass'Logement	30
► Coloc'76	29
► Tope là !	33

PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ DES JEUNES AUX POLITIQUES JEUNESSES

► Conseil des collégiens	32
► Tendance Jeune 76	36

Le sport
EN SEINE-MARITIME



EN
Seine-Maritime
RETROUVEZ
L'ŒIL
DU TIGRE


Tain — Tain-Tain-Tain



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

LA fibre SOLIDAIRE

**En Seine-Maritime, le Département
favorise l'accès au sport pour tous.**

Accompagnement des clubs amateurs, développement
du sport handicap, aides aux manifestations sportives,
aménagement des véloroutes...

Plus d'information sur www.seinemaritime.fr



SPORT

PASS JEUNES 76

Le Département apporte une aide financière aux familles de Seine-Maritime, dont les enfants de 6 à 15 ans pratiquent une activité sportive, culturelle et artistique au sein d'une association.

► Objectifs de l'aide

- Accompagner financièrement les familles.
- Favoriser la pratique sportive et culturelle des jeunes.

► Conditions d'éligibilité

- Résider en Seine-Maritime,
- Être licencié au club pour les activités sportives et adhérent pour les activités culturelles,
- Être bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- Les enfants doivent avoir entre 6 et 15 ans.

► Nature et modalités d'intervention

- Aide de 50 € par enfant, attribuée aux familles pour la pratique sportive et culturelle, 30 € pour la 1^{ère} activité et 20 € pour la 2^e différente de la première.
- Aide calculée sur 50 % plafonnée à 30 € pour la première activité et 50 % plafonnée à 20 € pour la 2^e activité.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier entre le 1^{er} octobre et le 15 janvier.
Validation par les clubs avant le 31 janvier.
www.seinemaritime.fr/teleservices76



Tél : 02 35 52 64 39

passjeunes76@seinemaritime.fr

SPORT

HANDI PASS'SPORT

Le Département apporte une aide financière pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

► Objectif de l'aide

Accompagner financièrement les personnes en situation de handicap dans leur prise de licence.

► Conditions d'éligibilité

- Résider en Seine-Maritime,
- Être en situation de handicap,
- Être licencié dans un club sportif.

► Nature et modalités d'intervention

Aide de 50 % du montant de la cotisation (adhésion + licence) plafonnée à 60 €.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, en ligne sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76



Tél : 02 35 52 64 39

handipass-sport76@seinemaritime.fr

AIDE AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Département accompagne financièrement les associations qui organisent des manifestations sportives sur le territoire de la Seine-Maritime.

► Objectif de l'aide

Soutenir les associations sportives qui organisent des manifestations.

► Conditions d'éligibilité

- Clubs, comités ou ligues affiliés à une fédération sportive,
- Compétition inscrite au calendrier officiel d'une fédération agréée jeunesse et sports,
- Compétition se déroulant en Seine-Maritime.

► Nature et modalités d'intervention

Intervention dans la limite de 10 % du budget prévisionnel de la manifestation, plafonds différents en fonction du niveau de la manifestation (local, départemental, régional, national, envergure...). Une seule demande par an et par club.

► Démarches à entreprendre

Déposer le dossier de demande de subvention au moins 2 mois avant le début de la manifestation et au plus tard le 15 septembre sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76



Tél : 02 35 52 64 39

manifestationsportive@seinemaritime.fr

AIDE AU SPORT

Le Département accompagne financièrement l'ensemble des clubs affiliés à une fédération sportive pour les aider dans leur fonctionnement au quotidien.

► Objectif de l'aide

Soutenir le fonctionnement des clubs sportifs.

► Conditions d'éligibilité

Associations sportives affiliées à une fédération sportive dotées de plus de 10 licenciés et ayant son siège social en Seine-Maritime.

► Nature et modalités d'intervention

Aide calculée en fonction du nombre de licenciés (+ et - de 18 ans) et des éducateurs sportifs salariés.

► Démarches à entreprendre

Déposer la demande de subvention entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre en ligne sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76



Tél : 02 35 52 64 39

aideausport@seinemaritime.fr

TREMPLIN SPORT

Le Département apporte un soutien exceptionnel aux associations sportives qui, de par leur action, développent des projets sociaux et solidaires pour les publics éloignés de la pratique sportive.



► Objectif de l'aide

Favoriser l'accès au sport au plus grand nombre en accompagnant les clubs qui proposent des projets sociétaux liés aux thématiques de la santé / bien-être, du handicap, sport-mixité et sport respect.

► Conditions d'éligibilité

- Être une association sportive affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des Sports,
- Pour la thématique du sport handicap, être labélisé par la CDSH76 (commission départementale sport et handicap) et être inscrit sur le handiguide.
- Calendrier de l'action (activités sur la saison sportive ou projet court entre 3 et 6 mois)
- Présenter un projet qui sort du cadre de fonctionnement classique de l'association,
- Présenter un projet qui s'inscrit sur l'année sportive.
- Fournir la carte professionnelle à jour de l'encadrant.
- Pour la thématique sport santé / bien être, vous acceptez de créer un lien avec les maisons sport santé du territoire.
- Pour la thématique sport respect, vous acceptez de signer la charte éthique et valeurs du sport (charte à retrouver sur le site du Département)

► Règlement

- Un projet financé une fois n'est plus finançable pendant 5 ans.
- La non transmission du bilan de l'action engendre une impossibilité de candidater l'année suivante.
- Un seul dossier éligible par an par affiliation sportive.
- Le versement de la subvention s'effectue dans sa totalité suite au vote des élus.
- Un titre de recette sera effectué si le projet n'est pas réalisé dans son entièreté.
- Les projets de coordination et de mise en réseaux ne sont pas éligibles.
- Les événements ne sont pas éligibles.

Tél : 02 35 52 64 53

etienne.
eudes@
seinemaritime.fr

PASS'SPORT SANTÉ

Le dispositif pass'Sport Santé accompagne les seniors et les malades chroniques dans leur pratique sportive dans le domaine de la prévention, en considérant que l'activité physique et sportive est un outil permettant de prévenir certaines pathologies et de lutter contre la sédentarité.

► Objectifs de l'aide

- Lutter contre la sédentarité des seniors, reculer le vieillissement.
- Favoriser la pratique sportive chez les malades chroniques.
- Développer le sport santé.

► Conditions d'éligibilité

- Résider en Seine-Maritime,
- Être licencié dans un club,
- Avoir une attestation d'une Maison sport santé.

► Nature et modalités d'intervention

Aide de 50 % du montant de la cotisation (adhésion + licence) plafonnée à 60 €.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier entre le 1^{er} octobre et le 31 mai, en ligne sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76



Tél : 02 35 52 64 39

sport76@
seinemaritime.fr

BASE DE LOISIRS & GOLF DE JUMIÈGES - LE MESNIL

Le Département, en tant qu'acteur principal du Syndicat Mixte de la Base de plein air et du Golf de Jumièges Le Mesnil, vous aide à accéder aux sports de pleine nature.

► SE RESTAURER

- Restauration collective sous forme de self, uniquement pour les groupes de + 10 personnes
- Snack plage : ouvert à tous, le midi sur les WE et jours fériés de mai, juin et septembre, et, tous les jours en juillet et août

► ÉVÈNEMENTS

- Locations de salles : séminaire, événement familial, classes transplantées
- Manifestations sportives : raid, compétitions, triathlon... avec locations du hall sportif, secteur nautique, des espaces extérieurs...

Sur la base de loisirs, entre terre et lac, 70 hectares d'espaces pour s'aérer et se dépenser !

► Un choix d'hébergements variés

- Hébergement en chambres collectives de 4 personnes, réservé à tout groupe de + 10 personnes.
- Camping du Lac*** avec ses 11 Mobil-homes et 115 emplacements nus.
La nouveauté 2020 : 2 tentes Bivouac sur Pilotis, parfait pour les itinérants à vélo ou randonneurs (1 à 2 personnes) + 2 tentes Lodges Amazone, idéales pour garder le contact avec la nature, tout en conservant un minimum de confort (1 à 5 personnes)
- Un camping spécialement réservé aux groupes Jeunesse (scolaire, centres de loisirs, association sportive)

► Activités

- Activités encadrées : tir à l'arc, canoë-kayak, voile, paddle, vélo, accrobranche, course d'orientation, jeux de grimpe, golf
- Location de matériel sportif : paddle, kayak, terrain de tennis extérieur...
- Location du Hall sportif avec bloc d'escalade, terrain multisport dont basket, badminton
- Planèt'Aventure : ensemble d'activités pour s'amuser en famille, entre amis, en centre de loisirs ou avec son club de sport (gonflables, accrobranche et sa tyrolienne, ludikart, nautique...). Nouveauté 2020 : Bubble foot !!

► Les plus...

- Espaces gratuits : plage et baignade surveillée juillet/août, les aires de jeux multiples, l'Arboretum, le parking
- A 3 km de la fameuse Abbaye de Jumièges pour allier sport et culture

► Informations

www.basedejumieges.com/fr

► SE RESTAURER ET ÊTRE HÉBERGÉ

- Restaurant « Les Terrasses de Jumièges » en formule ou à la carte, ouvert aux individuels ou groupes sur réservation (ouverture uniquement le midi).
- Bar, pour se rafraîchir ou se réchauffer selon la saison
- Hébergement en chambre double : accessible aux particuliers, groupes Jeunesse, groupes adulte et stagiaires golf

► LOCATIONS

- Salle de réunion : séminaire ou classes transplantées
- Voiturette sur le parcours
- Seau de balles

Côté golf, un éco-golf de 6 km, à l'orée de la Forêt de Jumièges, pour apprendre les bases ou confirmer son swing. Ouvert toute l'année, pour découvrir à tout moment ou vivre sa passion sans interruption !

► L'activité sportive

- 18 trous
- Compact 9 trous
- Practice + practice couvert
- Enseignement en cours collectif ou individuel, pour les particuliers, groupes jeunesse et groupes adultes
- École de golf toute l'année, à partir de 6 ans
- Stage de golf
- Compétitions
- Club house et son Pro-Shop

► Informations

www.golfdejumieges.fr

Tél : 02 32 13 30 00

contact@
basedejumieges.
com

Tél : 02 35 05 32 97

contact@
golfdejumieges.fr



SPORT

SPORT DE NATURE

Le Département apporte un soutien au développement des sports de nature.

En mettant en place un plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), le Département soutient le développement des sports de nature sur le territoire de la Seine-Maritime.

► Objectifs de l'aide

- Favoriser la démocratisation de la pratique des sports de nature.
- Développer une offre de sites et itinéraires de qualité en se basant sur une expertise sportive, environnementale, sécuritaire et touristique.

► Conditions d'éligibilité

- Être une EPCI, une commune, un office de tourisme, un comité départemental ou un Syndicat Mixte,
- Proposer des itinéraires ou site qui seront étudiés par la commission départementale des espaces, sites et itinéraires pour une inscription au plan départemental.

► Nature et modalités d'intervention

Financement de 30 à 60 %, en fonction du niveau de qualité du projet du balisage, de l'entretien, de la promotion, des aménagements.

► Démarches à entreprendre

Dématérialisation sur CAP76

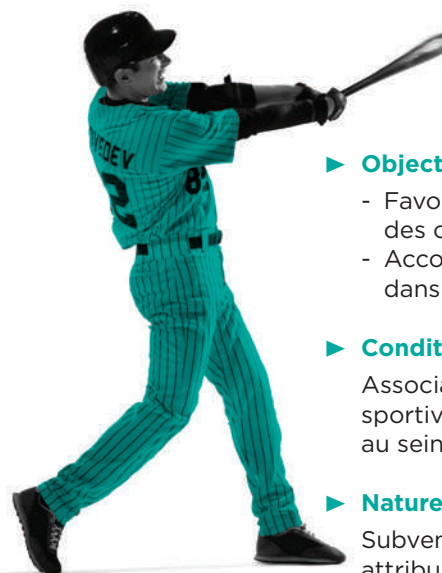
Tél : 02 35 52 64 26

jules.
thirel--dupuy@
seinemaritime.fr

SPORT

Le Département aide les clubs sportifs à accéder ou à se maintenir parmi l'élite nationale.

AIDE AUX ÉQUIPES ÉVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL



► Objectifs de l'aide

- Favoriser l'accession ou le maintien des clubs sportifs parmi l'élite nationale,
- Accompagner les clubs de niveau national dans leur démarche de performance sportive.

► Conditions d'éligibilité

Associations sportives affiliées à une fédération sportive délégataire, évoluant parmi l'élite nationale au sein de divisions nationales.

► Nature et modalités d'intervention

Subvention annuelle établie sur la base d'un forfait attribué en fonction du niveau de pratique et de la notoriété de la discipline.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre, en ligne sur le téléservice www.seinemaritime.fr/teleservices76

Tél : 02 35 52 64 39

equipes.
national@
seinemaritime.fr



INVESTISSEMENT

Le Département facilite le déplacement des associations sportives.

AIDE À L'ACQUISITION DE VÉHICULES COLLECTIFS :

Trans'sport en Normandie

► Objectifs de l'aide

Ce dispositif permet de mobiliser les moyens de la Région et du Département pour répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement. Le dispositif « Trans'sport en Normandie » a ainsi pour objectif de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions et de développer la sécurité de ces transports.

► Conditions d'éligibilité

Sont éligibles les véhicules neufs « type minibus 7 à 9 places », sans restriction de couleur, les véhicules d'occasion de moins de 5 ans et de moins de 100 000 km sont également éligibles.

► Nature et modalités d'intervention

- Pour les clubs, le taux d'intervention de la Région et du Département s'établit à 60 % du coût d'acquisition du véhicule.
- Véhicules à moteur thermique : aide plafonnée à 12 000 € pour la Région et à 12 000 € pour le Département, soit une aide totale plafonnée à 24 000 € par projet.
- Véhicules à faible émission polluante (hybrides ou électriques) : aide plafonnée à 20 000 € pour la Région et à 20 000 € pour le Département, soit une aide totale plafonnée à 40 000 € par projet.
- Pour les comités départementaux, seul le Département intervient à hauteur de 50 %.

► Démarches à entreprendre

Dépôt sur le site de la Région Normandie de novembre à la mi-janvier



Tél : 02 35 52 64 45

eric.pourrias@seinemaritime.fr

INVESTISSEMENT

Le Département facilite l'achat de matériel nautique en finançant avec la Région Normandie à 60 % les projets d'acquisition.

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL NAUTIQUE

► Objectifs de l'aide

- Accompagner le développement et la structuration des activités sportives nautiques.
- Permettre au plus grand nombre de pratiquer les activités nautiques en toute sécurité grâce à un matériel de qualité et adapté à différents types de publics (compétitions, loisirs, scolaires, personnes en situation de handicap).

► Conditions d'éligibilité

- La demande doit s'inscrire dans un plan d'équipement départemental (ou régional) de la discipline, déposé par le comité départemental (ou la ligue).
- La ligue et les comités départementaux priorisent les dossiers dans une commission ad hoc.
- Le matériel acquis doit faire l'objet d'un plan de financement prévisionnel.
- Année paire : voile / Année impaire : aviron, kayak, plongée, surf, char à voile.

► Nature et modalités d'intervention

- Plancher de subvention : 1 500 € (soit 5 000 € de dépense minimale)
- Plafond de subvention : 15 000 €
- Financement à hauteur de 30 % maximum du montant de l'achat TTC par chaque collectivité (Région et Département)

► Démarches à entreprendre

Dépôt sur le site de la Région Normandie de novembre à la mi-janvier



Tél : 02 35 52 64 45

eric.pourrias@seinemaritime.fr

INVESTISSEMENT

Le Département facilite l'achat de matériel sportif en finançant les projets d'acquisition des clubs et des comités départementaux.

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL SPORTIF

► Objectifs de l'aide

Accompagner le développement et la structuration des clubs sportifs.

► Conditions d'éligibilité

- La demande doit s'inscrire dans un plan d'équipement départemental (ou régional) de la discipline, déposé par le comité départemental (ou la ligue).
- 1 plan éligible par olympiade.
- Le matériel acquis doit faire l'objet d'un plan de financement prévisionnel.

► Nature et modalités d'intervention

- Plancher de dépenses : 1 250 €
- Financement à hauteur de 60 % (30 % Région et 30 % Département)

► Démarches à entreprendre

Dépôt sur le site de la Région Normandie de novembre à la mi-janvier

Tél : 02 35 52 64 45

eric.
pourrias@
seinemaritime.fr

INVESTISSEMENT

Le Département facilite l'achat de matériel sportif adapté aux personnes en situation de handicap.

AIDE À L'ACQUISITION DE MATÉRIEL SPORTIF ADAPTÉ

► Objectifs de l'aide

Équiper le territoire de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap via une aide allant jusqu'à 40 % du coût total de l'acquisition.

► Conditions d'éligibilité

- Être une commune ou un EPCI dont le projet sert le développement de la pratique sportive,
- Être une association sportive affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des Sports,
- Être une association œuvrant dans le champ du handicap et du sport,
- Être un sportif en situation de handicap licencié dans une association sportive du département de la Seine-Maritime, affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des Sports.

► Démarches à entreprendre

- Envoyer un dossier complet comprenant la présentation du projet d'acquisition, un devis, un RIB ainsi que des éléments justificatifs en fonction de votre statut. Instruction tout au long de l'année.
- Pour les collectivités, la demande s'effectue sur la plateforme aide aux communes.

Tél : 02 35 52 64 53

etienne.
eudes@
seinemaritime.fr



AIDE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le Département contribue à doter la Seine-Maritime d'équipements sportifs structurants en participant financièrement à la construction d'infrastructures de proximité.

► Objectifs de l'aide

- Mobiliser les moyens du Département pour répondre aux besoins des clubs sportifs et des collectivités en matière d'équipement sportif.
- Favoriser la construction et la rénovation des équipements sportifs.

► Caractéristiques de l'aide

Taux de participation de 30 % dans la limite des plafonds indiqués.

TYPE D'ÉQUIPEMENT	CONSTRUCTION	RÉHABILITATION OU EXTENSION
PISCINE HORS COMPLEXE AQUATIQUE (1 bassin de 25 m maxi et 1 bassin d'apprentissage, vestiaires/sanitaires/accueil)	3 000 000 €	1 500 000 €
SALLE DE SPORT (surface utile supérieure à 44X24)	1 000 000 €	500 000 €
ÉQUIPEMENTS CLOS ET COUVERTS (surface utile inférieure à 44X24)	600 000 €	300 000 €
TERRAINS DE GRANDS JEUX [1]	600 000 € <i>Booster Terre de sports 76 applicable jusqu'en 2025</i>	300 000 €
TERRAINS EXTÉRIEURS [2]	100 000 €	50 000 €

[1] Terrains de football, rugby, terrains mixtes, stades d'athlétisme, aires de sports de glace, structures artificielles d'escalade, aérodrome, frontons, tanks à ramer, stands de tir, pas de tir à l'arc, vélodrome, golf, équipements équestres, etc.

[2] Équipements extérieurs et petits terrains en accès libre : city stade, skate-park, parcours de santé, boulodrome, terrains extérieurs de basket-ball, handball, volley-ball, Beach volley, courts de tennis.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier sur le site du Département **portail des subventions**

Tél : 02 35 52 64 26

etienne.eudes@
seinemaritime.fr
jules.thirel--dupuy@
seinemaritime.fr



Jeunesse EN SEINE-MARITIME



J'irai **AU BOUT**
DE MES RÊVES!



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

LA fibre SOLIDAIRE

En Seine-Maritime, le Département accompagne les jeunes dans leurs projets.

Plus de 60 dispositifs pour accompagner nos jeunes : information et sensibilisation (Mobil'Infos76), aide à l'installation (Coloc'76, Pass'Logement...), projets citoyens et personnels (Tope là !, service civique, Projet Jeunes 76...), formation (BAFA...), sport et culture...

Plus d'information sur www.seinemaritime.fr



BAFA

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

Le Département propose une aide pour les personnes qui souhaitent s'engager dans une formation BAFA.

► Objectif de l'aide

Accompagner les jeunes avec une aide financière allant jusqu'à 300 € pour les stages de formation en externat et jusqu'à 400 € pour les stages en internat. L'aide financière peut concerner la session générale ou la session d'approfondissement.

► Conditions d'éligibilité

- Être âgé de 16 à 25 ans
- Résider en Seine-Maritime
- Répondre aux conditions de ressources (source Agence nationale de l'Habitat)
- Le stage doit s'effectuer en Région Normandie
- Un seul dossier par jeune

► Modalités

Documents à fournir au dépôt de la demande pour l'instruction, après le stage :

- Carte d'identité du jeune recto-verso (+ de son responsable légal s'il est mineur)
- RIB du jeune
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois
- Avis d'imposition de l'année précédente
- Facture acquittée de l'organisme de formation
- Attestation de présence du stage concerné

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier sur le téléservice du Département après le stage de formation www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/brevet-daptitude-aux-fonctions-danimateur-bafa

Tél : 02 35 52 64 58

bafa@seinemaritime.fr

L'offre de service Mobil'Infos 76 est à destination de tous les professionnel·les de la jeunesse qui souhaitent travailler en collaboration pour répondre aux besoins de la jeunesse, que vous travailliez dans des : communes, communautés de communes, associations, centres sociaux, Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC), établissements scolaires, Maisons Familiales et Rurales (MFR), organismes de formation, Missions Locales, Unités Territoriales d'Actions Sociales (UTAS)...

Les ateliers du Mobil'Infos 76 sont gratuits. Vous pouvez nous contacter pour préparer l'intervention et adapter des éléments selon les besoins spécifiques de votre public.

► Objectifs de l'aide

- Animer l'information jeunesse
- Accompagner et valoriser les projets et l'engagement des jeunes
- Sensibiliser les jeunes à la vidéo et aux usages du numérique

► Un projet participatif

Mobil'Infos 76 s'adresse à tous les professionnels de la jeunesse souhaitant travailler en collaboration pour répondre aux besoins des jeunes.

Cela inclut des acteurs tels que :

- Les communes et communautés de communes
- Les associations
- Les centres sociaux
- Les Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC)
- Les établissements scolaires
- Les Maisons Familiales et Rurales (MFR)
- Les organismes de formation
- Les Missions Locales
- Les Unités Territoriales d'Actions Sociales (UTAS)



LISTE DES ATELIERS POSSIBLES

- Atelier CV itinérant
- Café Europa
- « Parlons-en ! »
- « Monte ton projet ! »
- Ateliers vidéo
- « Vrai du faux »
- Accès Aux Droits



En partenariat avec le CRIJ Normandie

Tél : 07 43 01 93 59

audrey.lefebvre@crijnormandie.fr
Instagram : @mobil_infos76
www.seinemaritime.fr/nos-actions/jeunesse/mobilinfos-76

SERVICE CIVIQUE

Le Département accompagne les 18-25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) souhaitant s'engager au service de l'intérêt général.

► **Durée :**
8 mois / 24 heures par semaine

► **Domaines :**

- Culture
- Archives
- Environnement
- Sport
- Solidarités
- Jeunesse
- Éducation...

► **Accompagnement :**
Chaque jeune est suivi par un tuteur pendant toute la mission.

► **Indemnité :**
Les jeunes reçoivent 620 €/mois.

► **Pour postuler :**
www.service-civique.gouv.fr

Tél : 07 62 92 48 52

florence.catelain@seinemaritime.fr

www.seinemaritime.fr/nos-actions/jeunesse/service-civique



En partenariat avec le SERVICE CIVIQUE



COLOC'76

Le Département en partenariat avec l'AFEV apporte une aide pour le logement des jeunes de la Seine-Maritime qui recherchent une solution d'hébergement et qui veulent vivre une expérience de colocation à visée éducative et solidaire.

► **Critères d'éligibilité**

- Être âgé de 16 à 30 ans
- Être étudiant, apprenti, jeune actif, en service civique...

► **Conditions**

- Montrer un intérêt pour les projets collectifs et solidaires (éducation, enfance, citoyenneté, environnement, développement durable, lien intergénérationnel)
- Pouvoir s'impliquer dans un projet environ 4 heures par semaine (2 h d'accompagnement individuel d'un jeune du quartier et 2 h de projet collectif)
- Être motivé, aimer le travail en équipe, vouloir vivre en colocation
- Remplir les critères requis pour l'accès à un logement de type HLM

► **Modalités**

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande de logement social
- Carte d'identité, passeport, carte de séjour ou titre de séjour en cours de renouvellement
- Certificat de scolarité, carte d'étudiant, attestation de bourse
- Avis d'imposition des deux dernières années
- Justificatifs de ressources (salaires, allocations (APL), pensions, bourses universitaires...)
- Garantie Visale
- RIB



En partenariat avec l'AFEV

ÊTRE UTILE
CONTRE LES INÉGALITÉS



Tél : 02 35 52 64 24

ana-paula.bachelet@seinemaritime.fr

www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/coloc76

PASS' LOGEMENT

Le Département vous aide à vous équiper de manière solidaire en vous proposant une aide de 150 € sous forme de QR code pour une première installation en logement autonome.

► Bénéficiaires

Les jeunes de 18 à 25 ans résidant en Seine-Maritime.

► Modalités

Documents à fournir au dépôt de la demande pour l'instruction :

- Carte d'identité recto verso du jeune
- Contrat bail de moins d'un an ou attestation daté et signé des parties

► Conditions d'utilisation

Le QR code valable un an peut être utilisé auprès d'une association ou d'une entreprise d'insertion partenaire du dispositif.

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier sur le téléservice du Département www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/passlogement



Tél : 02 35 52 64 58

*pass-
logement@
seinemaritime.fr*

PROJET JEUNES 76

Le Département, en collaboration avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), soutient les projets portés par les jeunes âgés de 11 à 25 ans.

► Objectifs de l'aide

- Encourager l'engagement des jeunes dans des démarches de projet.
- Soutenir et accompagner les initiatives citoyennes.

► Bénéficiaires

- Associations loi 1901 et Juniors Associations domiciliées en Seine-Maritime.
- Les projets accompagnés par une collectivité peuvent également être subventionnés par la CAF et la MSA.

► Conditions d'éligibilité

- Être un groupe d'au moins 3 jeunes, âgés de 11 à 25 ans, résidant en Seine-Maritime
- Être à l'origine du projet ou impliqués dès sa conception, et participer activement à sa réalisation
- Être constitués en Junior Association, en association, ou être accompagnés par une structure associative ou municipale
- Le projet ne doit pas avoir de but lucratif et doit respecter le principe de laïcité.
- 2 projets par an peuvent être présentés.

► Démarches à entreprendre

Informations et règlement de l'appel à projets sur www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/projet-jeunes76



Tél : 02 35 52 64 37
ou 06 98 04 04 11

*projetjeunes76@
seinemaritime.fr*

CONSEIL DES COLLÉGIENS

Le Département encourage la participation citoyenne des jeunes.

► Objectif

Le Conseil départemental des collégiens de la Seine-Maritime est une instance éducative, démocratique et citoyenne composée de jeunes élus engagés dans des projets d'intérêts publics et donne la parole aux jeunes.

Cette assemblée d'élus collégiens est organisée en 5 commissions thématiques :

- Culture et patrimoine,
- Sport et loisirs,
- Environnement et développement durable,
- Solidarité et santé,
- Ma vie au collège.

Les élus se réunissent lors de séances plénières et de commissions à l'Hôtel du Département à Rouen. Ils y élaborent des projets ou des actions qu'ils mettent en œuvre.

► Conditions pour être élu

- Être un élève de 5^e ou 4^e,
- Résider en Seine-Maritime,
- Appartenir à un collège ayant répondu à l'appel à candidature.

Tél : 02 35 52 64 59
ou 02 35 52 64 52

*cdc76@
seinemaritime.fr*

*www.seinemaritime.fr/nos-actions/
jeunesse/conseil-
des-collégiens*

Le Département finance votre projet jusqu'à 400 € pour 40 h de volontariat.

LES PROJETS ÉLIGIBLES

- **Tope là mobilité :** Permis B, Permis moto et équipement sécurité, abonnement transport en commun, coût d'un billet (dans le cadre de stage de formation et/ou de séjour linguistique) à l'exclusion des séjours humanitaires et des voyages scolaires.
- **Tope là formation et études :** Formation professionnelle de l'animation (hors BAFA et brevets fédéraux). Coût de scolarité écoles supérieures payantes ou frais d'inscription concours (hors lycées privés) achat de matériel informatique (à l'exclusion des téléphones portables), équipement spécifique métiers (cuisine, esthétique...).
- **Exclusion :** Loisirs, vacances, réparation de véhicule, plein d'essence, achat de véhicule, achat d'électroménager et toute autre demande n'étant pas spécifiquement mentionnée dans les critères d'éligibilités.

TOPE LÀ !

► Objectif de l'aide

Soutenir les jeunes âgés de 16 à 25 ans dans la réalisation de projets personnels. Cette aide peut atteindre jusqu'à 400 €.

► Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 25 ans domiciliés en Seine-Maritime

► Conditions d'éligibilité

- Être âgé de 16 à 25 ans et résider en Seine-Maritime
- Présenter un seul projet par jeune
- Réaliser 40 heures d'engagement volontaire auprès d'une association loi 1901, d'un EPCI, d'une commune ou d'un Ehpad situés en Seine-Maritime

► Démarches à entreprendre

Dépôt du dossier sur le téléservice du Département www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/tope-la

► Documents à fournir

- Carte d'identité
- Devis du projet (- de 3 mois) au nom du jeune.
- Justificatif de domicile de plus de 6 mois.
- Si le justificatif de domicile n'est pas au nom du jeune : attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeur.
- Facture justifiant du paiement dans les 3 mois qui précèdent.

Tél : 02 35 52 64 50

*topela@
seinemaritime.fr*



JEUNESSE

CLASSE DÉCOUVERTE

Le Département favorise la mobilité des enfants et leur permet de vivre une expérience en collectivité en dehors du cercle familial.

► Critères d'éligibilité :

- **Établissements concernés** : toutes les écoles élémentaires publiques et privées situées en Seine-Maritime.
- **Localisation du séjour** : le séjour doit se dérouler sur le territoire de la Normandie.
- **Projet pédagogique** : le séjour doit être intégré à un projet pédagogique élaboré par l'établissement.
- **Durée minimale** :
 - Le séjour doit durer au moins 3 jours et 2 nuits.
 - Un forfait de 5 € par enfant et par jour est attribué.
- Le dossier doit être déposé avant le début du séjour.

► Démarches à entreprendre

Dépôt des dossiers sur le téléservice du Département
www.seinemaritime.fr/aides-et-demarches/classes-decouverte

Tél : 02 35 52 64 55

classedecouverte@seinemaritime.fr

JEUNESSE

AIDE AUX OPÉRATIONS JEUNESSE

Le Département soutient et accompagne des événements organisés par des structures pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans.

► Objectif de l'aide

Favoriser l'animation et la dynamisation des territoires de la Seine-Maritime.

► Bénéficiaires

- Les associations dont le siège social est en Seine-Maritime.
- Les communes de moins de 5 000 habitants du département de la Seine-Maritime.
- Les établissements sociaux et médico-sociaux de la Seine-Maritime.

► Conditions d'éligibilité

- L'événement doit être à destination des jeunes de 11 à 25 ans.
- L'événement doit se dérouler en Seine-Maritime.
- Des jeunes bénévoles doivent être impliqués dans l'organisation.

► Modalités d'intervention

- Une seule opération peut être soutenue par an et par structure.
- L'aide financière est limitée à un maximum de 2 000 € par opération, dans la limite de 10 % du budget prévisionnel de l'événement.
- Le dossier doit être déposé au moins 3 mois avant la date de l'événement.
- Tous les critères requis doivent être respectés.

► Démarches à entreprendre

Dépôt des dossiers par mail à l'adresse aoj@seinemaritime.fr
Retrouvez toutes les informations sur le site du Département
www.seinemaritime.fr

Tél : 02 35 52 64 24

aoj@seinemaritime.fr



TENDANCE JEUNE 76

Le Département consulte et fait participer les jeunes aux politiques qui les concernent.

► Bénéficiaires

Jeunes entre 11 et 29 ans

► Dites-nous ce qui vous inspire !

Partagez vos rêves, vos peurs, vos passions ou vos inquiétudes en répondant à notre enquête bimensuelle.

► Créez des projets qui vous ressemblent !

Répondez à nos appels à idées pour concrétiser vos initiatives.

► Découvrez des actions locales !

Explorez « Les projets à la carte », des exemples concrets d'actions réalisées par d'autres jeunes près de chez vous.

► Retrouvez les aides jeunesse en un clin d'œil !

Consultez nos vidéos et podcasts pour découvrir les dispositifs du Département en moins d'une minute.

► Donnez votre avis !

Répondez à notre question du mois et contribuez à orienter les priorités du Département.

► Démarches à entreprendre

Accédez à la plateforme Tendance Jeune 76
www.seinemaritime.fr/nos-actions/jeunesse/tendance-jeune-76



Tél : 02 35 52 64 41

tendancejeune76@seinemaritime.fr

TOURNÉE JEUNESSE

Le Département initie la « Tournée Jeunesse », un événement annuel. Elle marque le début d'un mouvement vers les territoires, les jeunes et leurs partenaires, tout en contribuant à l'élaboration d'un plan jeunesse participatif et inclusif.

► Objectifs de l'aide

- Affirmer une politique jeunesse cohérente et utile, répondant aux besoins spécifiques des jeunes et des territoires.
- Favoriser le rayonnement des actions menées en faveur des jeunes auprès des partenaires, associations et des jeunes eux-mêmes.
- Mobiliser et fédérer ; Rassembler les acteurs locaux et les jeunes de la Seine-Maritime autour de thématiques communes.
- Valoriser les dispositifs existants en les connectant aux initiatives des partenaires présents.
- Recueillir la parole des jeunes sur leurs besoins et leur vision du monde.
- Renforcer les pratiques professionnelles.
- Encourager les échanges entre professionnels et pairs.
- Amorcer des réflexions sur la participation des jeunes.

► Informations

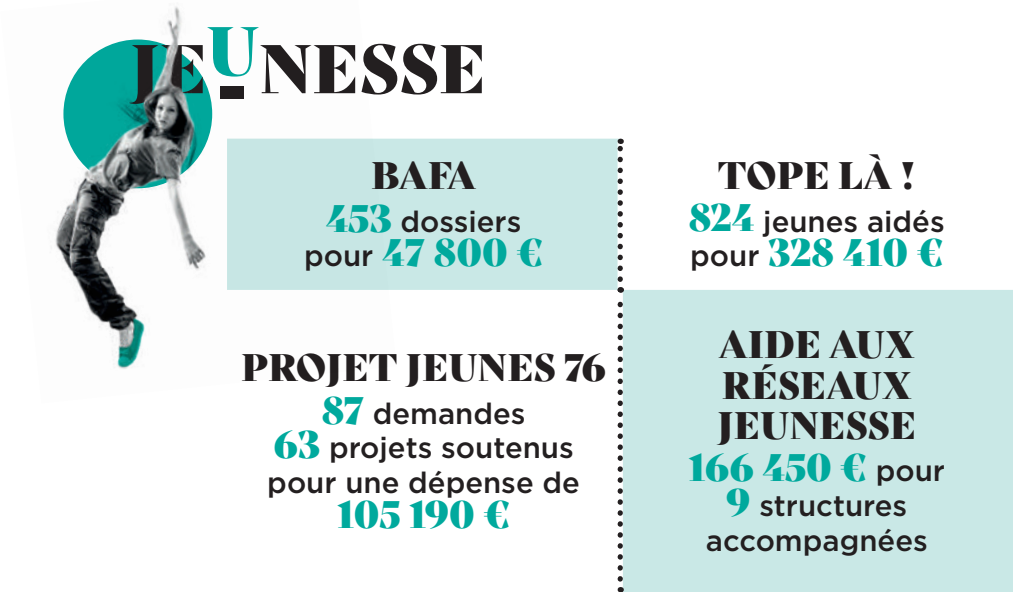
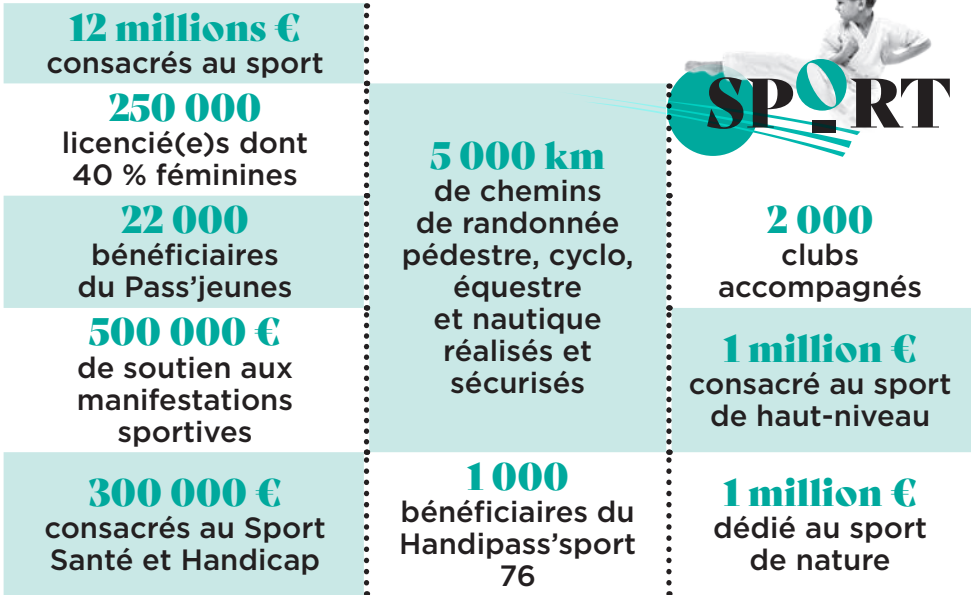
www.seinemaritime.fr/nos-actions/jeunesse/tournee-jeunesse



Tél : 02 35 52 64 41

tournee.jeunesse@seinemaritime.fr

En Seine-Maritime,
votre Département soutient
le sport et la jeunesse





SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -